



Politique en matière de besoins éducationnels spéciaux

Programme d'éducation intermédiaire



École secondaire
Polyvalente de L'Ancienne-Lorette

1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6
T 418 872-9836 pal@csdecou.qc.ca csdecou.qc.ca/pal/

2017-2022

La politique en matière de besoins éducationnels spéciaux existe depuis de nombreuses années à la Commission scolaire des Découvreurs, mais elle prend davantage son sens depuis les dernières années en raison de l'intégration massive des élèves en difficulté dans les classes régulières. Ces nouvelles réalités du milieu scolaire se répercutent également dans les classes offrant le Programme d'éducation intermédiaire. Dans le but de répondre de manière optimale aux besoins des apprenants de ce programme, notre établissement leur propose des mesures d'aide spécifiques afin de faciliter leur apprentissage.

Le profil de nos candidats

L'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette offre plusieurs programmes parmi lesquels figure le Programme d'éducation intermédiaire (PEI). Les élèves intéressés par cette formation sont sélectionnés sur la base de différents critères comme la performance à des tests d'admission, les résultats scolaires de la 5^e année, leur attitude, etc. Tous ces éléments sont pris en compte de manière globale dans le processus de sélection.

Au cours des cinq dernières années, de manière récurrente, une quarantaine d'élèves se sont présentés aux tests d'admission. Pour cette raison, nous sommes en mesure d'accueillir un seul groupe de 30 élèves, qui représente globalement le profil recherché. De ce fait, les candidats qui éprouvent de sérieuses difficultés scolaires ne figurent pas dans la formation du groupe officiel. Cependant, nous offrons tous les services aux élèves sélectionnés qui ont des besoins particuliers dans leur cheminement scolaire. À titre d'exemple, des élèves atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA) peuvent poursuivre leurs études au PEI puisque les enseignants savent adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins spécifiques de cette clientèle et des services professionnels leur sont attribués. Également, des élèves dyslexiques font l'objet d'un suivi en fonction de leur plan d'intervention. Quelques aménagements permettent de répondre aux besoins d'apprentissage individuels de ces élèves (temps supplémentaire, dictionnaire électronique, utilisation de l'ordinateur).

Par conséquent, notre programme accueille et soutient les élèves qui présentent des difficultés d'adaptation ou qui ont des besoins particuliers. Nous profitons de toutes les occasions pour mettre en valeur les assises du programme d'éducation intermédiaire afin de conscientiser les jeunes aux différences et de leur donner tous les outils nécessaires pour réussir. Le profil de l'apprenant et les approches de l'apprentissage en sont de bons exemples (ouverture d'esprit, méthodes de travail) et c'est dans cet esprit d'inclusion que nous répondons à leurs besoins¹.

¹ Organisation du Baccalauréat International. *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Royaume-Uni, mai 2014, pages 32 et 33.

Une procédure de dépistage et d'identification

Pour l'ensemble des élèves qui fréquentent notre établissement scolaire, des services et des mesures d'accompagnement sont disponibles afin de permettre à chacun de développer son plein potentiel. Dès le passage au secondaire, une présentation des élèves nous provenant du primaire est mise en place afin d'identifier rapidement les services qui pourraient être offerts aux élèves ainsi que les plans d'intervention qui seront à établir ou à poursuivre. Tous les élèves du 1^{er} cycle du secondaire ont un tuteur assigné et un technicien en éducation spécialisée par niveau qui travaillent au quotidien avec les jeunes. Ces deux personnes sont les premiers intervenants disponibles pour repérer les éventuelles situations qui demanderaient du soutien ou de l'accompagnement et ces derniers peuvent les référer à l'équipe-multi composée entre autres de la direction, du psychologue et de l'orthopédagogue. Pour les élèves du 2^e cycle, seuls les élèves du PEI ont un tuteur assigné, mais tous peuvent se référer à leur éducateur de niveau.

À la lecture de la première communication et à l'émission du premier bulletin scolaire (mi-novembre), le tuteur soutenu par l'équipe-niveau peut référer l'élève au service de récupération, à l'aide aux devoirs, au service de pairs aidants, à la préparation aux examens ou encore aux services professionnels disponibles dans notre établissement : psychologue, orthopédagogue, intervenant en prévention des dépendances, infirmière, conseillers d'orientation, etc.

Les élèves du PEI (un groupe/niveau) ont peu de choix de cours tout au long de leur parcours scolaire en raison de leur profil d'études. Ainsi, le cours de mathématiques *sciences naturelles* devient un cours obligatoire pour eux. Pour cette raison, des mesures d'aide sont mises en place pour les soutenir dans ces cours plus exigeants. Par exemple, en quatrième secondaire, tous les élèves de ce programme doivent nécessairement suivre le cours de mathématiques enrichies. Pour pallier les difficultés possibles dans cette discipline, des cours en sous-groupe de cinq ou six élèves leur sont offerts gratuitement sur l'heure du diner. De même, pour les élèves présentant un résultat de fin d'année plutôt « fragile », entre autres, en français ou en mathématiques, l'équipe-école les oriente vers un cours d'été afin qu'ils consolident leurs acquis.

Élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux

La Commission scolaire des Découvreurs organise les services éducatifs spécialisés pour les élèves présentant des besoins particuliers. Ainsi, un élève du PEI identifié EHDAA qui nécessite un accompagnement particulier sera soutenu spécifiquement par un intervenant qui travaillera individuellement avec lui selon un certain nombre d'heures par semaine. Ces services sont répartis parmi tous les élèves présentant des besoins en conformité avec la

Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Découvreurs².

Ainsi, à l'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette, tous les élèves identifiés comme ayant des besoins éducationnels spéciaux (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) sont accompagnés par les personnes ciblées dans leur plan d'intervention (membres du personnel, personnel professionnel, parents). Ce partenariat assure que les besoins éducationnels spéciaux soient offerts à ces élèves pour leur réussite éducative. Des objectifs et des moyens pour les atteindre sont identifiés, ainsi que les personnes qui accompagneront l'élève dans la réalisation de son plan d'intervention.

Soutien psychopédagogique

Le comité pédagogique PEI travaille à développer, en collaboration avec la psychologue de l'école, une série d'ateliers de gestion du stress et de sensibilisation à l'anxiété de performance. Nous avons à cœur le bien-être de nos élèves et souhaitons mettre en place différents moyens pour accompagner les jeunes qui pourraient avoir besoin de soutien psychologique. Les ateliers visent à travailler différents aspects du stress et de l'anxiété, tant au niveau de la prévention qu'au niveau de l'accompagnement individuel. Des formations en lien avec l'anxiété sont offertes aux enseignants intéressés par ce sujet d'actualité dans les écoles.

Mot de la fin

Somme toute, nous faisons en sorte que les valeurs éducatives de notre milieu (dépassement, autonomie, engagement, responsabilité et respect) soient en tout point semblables à celles que prônent l'IB «encourager les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai». Cette politique permet donc de mettre en lumière les mesures d'aide et les adaptations possibles pour soutenir nos élèves pour une éducation inclusive.

² Annexe I – Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Politique adoptée à la séance du conseil des commissaires du 28 mars 2000.